

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE
02 40 20 36 66

contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Durée

1,00 jour(s) - 7:00 heures

Coût de la formation

265,00€ HT Forfait/personne

Public

Le personnel d'encadrement technique et d'encadrement de chantier.

Formateur

ALEO ENVIRONNEMENT, APAVE ou BATI Conseil et Formation

Moyens pédagogiques et supports

Exposés, étude de cas et application pratique sur plate-forme pédagogique. Remise d'un support de formation

Informations complémentaires

Test théorique sous forme de QCM, Durée 10mn. Evaluation pratique de 20 mn par stagiaire minimum.

Une attestation de compétence, d'une validité de 3 ans est délivrée au stagiaire en cas de réussite aux évaluations théorique et pratique.

Nota : Pour la partie pratique, le stagiaire devra avoir sa propre tenue de travail et les EPI de base adaptés à son activité (chaussures de sécurité, casque, gants...).

Objectifs

Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation,
Définir des procédures adaptées aux interventions,
Evaluer les risques, établir des modes opératoires, les appliquer et les faire appliquer.

Rappel public concerné

Personnel cumulant les fonctions encadrement technique et/ou encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier.
Nota : Parler et écrire le français. Présentation, par l'employeur d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur (spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire), de la validité de son attestation de compétence de la formation précédente (validité de 3 ans maximum).

Attention au Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans

Etre en CDI si flocages et calorifuges

Avoir satisfait la visite médicale d'aptitude (la copie de la fiche d'aptitude médicale de non contre-indication au port des EPI amiante est obligatoire pour suivre la formation)

Maîtriser la langue française

Apporter en formation : un kit Amiante comprenant : combinaison type 5/6, demi-masque jetable FFP3 à minima, gants, adhésif, sac déchet amiante

Programme

- 1/ Auto-évaluation des connaissances issues de la formation préalable.
- 2/ Echange et retour d'expérience.
- 3/ Remise à niveau et renforcement des aspects prévention.
- 4/ Validation des acquis.

*Le contenu de la formation est conforme aux articles :
R 231-59-14 du 30 juin 2006 / R 4412-139 à R 4412-148 du 1er mai 2008*

L'arrêté du 23 février 2012 relatif à la formation et à la prévention des risques liés à l'amiante.

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025
44801 Saint-Herblain Cedex
Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax : 02 40 35 44 70 / contact@paysdelaloire.ifrb.fr



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

www.ifrbpaysdelaloire.fr